



Dématérialisation des factures clients



Primobox[®]
DEMAT FACT



Osez le changement, passez à la facture électronique !

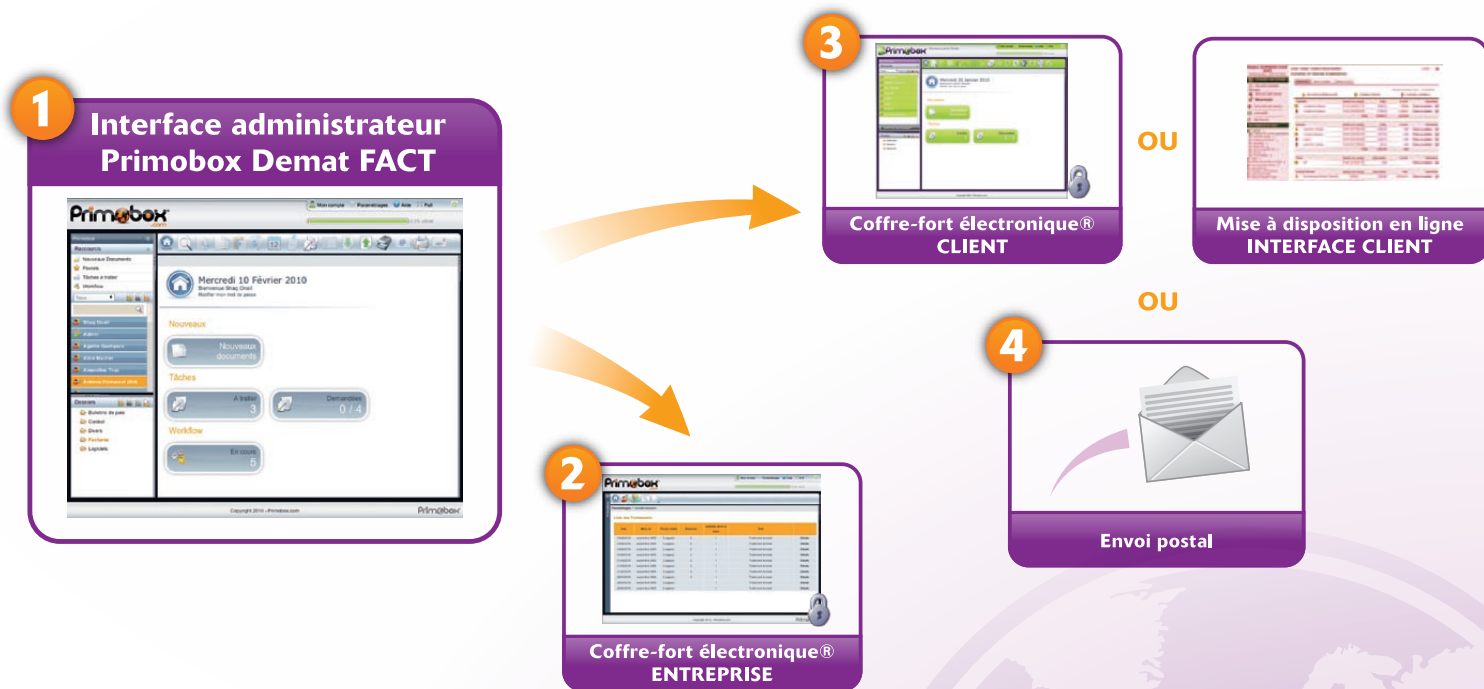
- **Réduction** des coûts de traitement
- **Suppression des tâches chronophages** : classement, recherche, archivage
- **Compétitivité** : Facilitez et fidélisez la relation client
- **Diffusion hybride** : traitez toutes vos factures, quel que soit le format de réception choisi par vos clients (papier ou électronique)
- **Accélération** des délais de paiement et diminution des encours
- **Pérennité et sécurité** : vos factures sont archivées pour 10 ans minimum
- **Développement durable** : réduisez votre impact environnemental
- **Modernité** : véhiculez une image d'entreprise moderne

Donnez de la valeur à vos documents !

Primobox[®]
.com

Quand simplicité rime avec efficacité

Importez et validez... Primobox **DEMAT FACT** s'occupe du reste !



Un service à forte valeur ajoutée pour votre entreprise

*Avec Primobox **DEMAT FACT**, vos factures électroniques ont la même valeur juridique que leurs homologues papiers*

1 Vous accédez à la plate-forme via votre interface personnalisée et sécurisée et y importez vos factures. Dès validation, la plate-forme **Primobox DEMAT FACT** effectue l'ensemble des opérations nécessaires à leurs traitements (découpage, OCR, signature électronique, horodatage, etc.).

2 Vos factures sont automatiquement indexées et archivées dans votre coffre-fort électronique® au sein des infrastructures de la

Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 10 ans. Vous pouvez à tout moment les consulter en ligne et les retrouver facilement via notre module de recherche multicritères.

3 Dans le même temps vos clients ayant opté pour la facture électronique sont immédiatement avisés par mail de sa mise à disposition. Ils reçoivent leur exemplaire original dans leur coffre-fort électronique® ou le consultent via leur interface client.

4 Pour vos clients n'ayant pas opté pour la facture électronique, **Primobox DEMAT FACT** prend en charge l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et la remise en poste des factures.

Primobox
DEMAT FACT

Loi de finances rectificative du 30/12/2002 et ses deux décrets d'application 2003-632 et 2003-659 des 7 et 18 juillet 2003



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

“Les factures peuvent, sous réserve de l'acceptation du destinataire, être transmises par voie électronique dès lors que l'authenticité de leur origine et l'intégrité de leur contenu sont garanties au moyen d'une signature électronique. Les factures ainsi transmises tiennent lieu de facture d'origine pour l'application de l'article 286 et du présent article. Les conditions d'émission de ces factures, de leur signature électronique et leurs modalités de stockage sont fixées par décret.”

Retrouvez toutes les informations sur www.primobox.com



Primobox est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.